



ERG\NEO

L'AVENIR EST FAIT D'AUDACE

CAHIER DES CHARGES

Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de titres restaurant dématérialisés

Passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

ERG\NEO

L'AVENIR EST FAIT D'AUDACE

SOMMAIRE

- I - CONTEXTE
- II - OBJET DU MARCHÉ
- III - DUREE DU MARCHÉ
- IV - FORME DU MARCHÉ
- V - LIEU D'EXECUTION
- VI - DESCRIPTION DES LOTS
- VII - FORMAT DES CARTES
- VIII - QUANTITES
- IX - MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS
- X - RÉPONSE ATTENDUE DES CANDIDATS
- XI - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

ERG\NEO

L'AVENIR EST FAIT D'AUDACE

I - CONTEXTE

À propos d'Erganeo

Erganeo est une société française de transfert de technologies spécialisée dans les innovations de rupture (DeepTech) à fort impact sociétal. Nous investissons au plus tôt pour sécuriser les nouvelles inventions des chercheurs, en amont de leur transfert à un industriel ou de la création de start-up, et ce dans de nombreux domaines scientifiques : Biotech (santé, environnement, cosmétiques), Infotech (Telecom, internet des objets, big data, IA), Enertech (énergies vertes, chimie, matériaux) etc.

Notre mission est d'accélérer et de simplifier les associations entre la Recherche et l'Industrie en faveur d'un progrès sociétal. Pour ce faire, nous finançons et nous accompagnons vers la réussite et la reconnaissance internationale la nouvelle génération de chercheurs-entrepreneurs français. Membre du Réseau SATT, Erganeo puise les bases d'un futur souhaitable dans l'écosystème francilien, un vivier d'innovations riche de 20 000 chercheurs répartis dans plus de 350 laboratoires de recherche de pointe. Depuis sa création, Erganeo a investi plus de 44M € et ainsi contribué à signer 120 licences avec des entreprises de toutes tailles et à créer 34 start-ups.

Pour en savoir plus : www.erganeo.com

II - OBJET DU MARCHÉ

Le marché a pour objet la fourniture de titres restaurant sous forme de cartes dématérialisées et l'accès à un site sécurisé pour la passation, le suivi des commandes et le solde pour le personnel de la SATT ERG\NEO.

Ces prestations correspondent au numéro 66133000-1 de la nomenclature CPV.

Le marché se compose d'un lot unique et sera conclu pour une fourchette de valeur annuelle comprise sans montant minimum et un montant maximum de 69 000€ TTC.

Il sera exécuté par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins décrits dans le cahier des charges.

III - DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter du 01/07/2025 sous réserve de notification.

A défaut, le marché prendra effet à compter de sa date de notification.

Le marché peut être reconduit sur une période d'un (1) an par tacite reconduction. Elle ne pourra excéder 3 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au 30/06/2026.

Le marché prendra automatiquement fin au 30/06/2028.

IV- FORME DU MARCHÉ

Le marché est passé selon une procédure d'accord-cadre mono attributaire, sans minimum et avec un montant maximum de 69 000€ TTC, conformément aux articles R2162-3 à R2162-5 et R2162-13 du code de la commande publique.

L'ensemble des prestations attendues sont détaillées dans le présent document.

ERG\NEO

L'AVENIR EST FAIT D'AUDACE

V - LIEU D'EXECUTION

Les supports des titres sont livrés au siège :
30 rue de Gramont 75002 PARIS

VI - DESCRIPTION DES LOTS

Le marché n'est pas alloti. Il est mono-attributaire.

Ce marché recouvre notamment les prestations suivantes :

- L'émission de titres restaurant sous support dématérialisé et leur livraison en France métropolitaine
- La mise à disposition auprès de la SATT ERG\NEO et de son personnel d'un site sécurisé pour la passation, le suivi des commandes et du solde.

La SATT ERG\NEO contribue au financement des titres restaurant à hauteur d'environ 50%, le salarié contribuant à hauteur d'environ 50%, précomptés directement sur le salaire.

La valeur faciale actuelle est de 10.00 €.

Au vu de ses effectifs et à titre indicatif, ERG\NEO a délivré pour l'année 2024, 4 964 titres restaurants soit un montant total 44 676 € pour une valeur faciale de 9€.

Les variantes ne sont pas autorisées.

VII – FORMAT DES CARTES

Les titres restaurant sont fournis sous forme dématérialisée « carte de paiement » nominatives sécurisées (code confidentiel à la validation du paiement de l'achat ou par contact).

Le support physique de paiement portera les mentions suivantes à minima :

- Le nom et prénom du salarié bénéficiaire
- Le logo de la SATT conforme à la charte graphique de l'établissement (option)
- Le logo du prestataire retenu (option)
- Le numéro de série
- La date d'expiration

En option, il sera possible de prévoir l'inscription du logo de la SATT ainsi que celui du prestataire sur le support physique.

Le support physique de paiement devra permettre un paiement avec et sans contact et être accepté comme moyen de paiement dans un réseau le plus large possible dans la métropole Française.

VIII - QUANTITES

ERG\NEO n'est pas en mesure de déterminer avec précision les volumes annuels de commandes mais communique ci-après une estimation qui pourra être revue à la hausse ou à la baisse.

Cette estimation n'a pas de valeur contractuelle et n'engage pas ERG\NEO.

ERG\NEO

L'AVENIR EST FAIT D'AUDACE

Le nombre de titres restaurant estimé pour l'année 2025 est d'environ 5500 titres annuels au minimum et 6500 annuels au maximum.

Le nombre de cartes sera compris entre 25 cartes au minimum, et 29 au maximum.

IX : MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le candidat s'engage à produire à l'appui de son offre un modèle de convention détaillant :

- La description du titre Ticket restaurant
- Les prestations proposées
- Sécurité de la carte : code PIN, Activation de la carte (support désactivé avant envoi au salarié et activé par le salarié lui-même, Opposition en cas de perte ou de vol
- La procédure de commande
- Délai d'envoi des supports cartes pour les nouveaux embauchés
- La rémunération des prestations de service
- Les modalités de paiement
- La durée et validité
- Procédure en cas de perte, de vol ou dégradation
- Reprise et transfert des titres restaurant périmés et/ou non utilisés
- Le respect de la loi informatique et liberté
- La procédure de notification

X - RÉPONSE ATTENDUE DES CANDIDATS

Les candidats doivent remettre leur offre exclusivement au format PDF par mail à l'adresse suivante : Appeloffre@erganeo.com

XI - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **Lundi 26 mai 2025 à 12h**, délai de rigueur et ce quel que soit le mode de dépôt.

Les offres parvenues après la date et l'heure limite fixée ci-dessus ne seront pas examinées.